

## **PAÍS**

Senegal

## **TITULO**

Projet d'étude diagnostic sur les capacités de réception, de stockage et de distribution de produits pétroliers et gaziers des Ports secondaires.

## **IDIOMA INFORMACIÓN**

Francés

## **IDIOMA DE PRESENTACIÓN DE INFORMES Y MEMORIAS**

Francés

## **BREVE PRESENTACIÓN DEL ORGANISMO/INSTITUCIÓN Y MARCO DE LAS POLÍTICAS DE DESARROLLO EN EL QUE SE ENMARCA EL PROYECTO**

Créée par décret n° 2009-583 du 18 juin 2009, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Marine marchande et la tutelle financière du Ministre chargé des Finances. L'ANAM est dotée d'une autonomie de gestion et est investie d'une mission de service public. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat sénégalais en matière de Marine marchande ainsi que de l'application des Conventions internationales, Codes et réglementations maritimes en vigueur au Sénégal. Depuis janvier 2015, conformément, au décret n° 2015-91 du 21 janvier 2015, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) est l'Autorité nationale de Sûreté portuaire (ANSP), chargée de la Mise en œuvre du Code international de sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

Les missions de l'ANAM consacrées par le décret n° 2009-583 du 18 juin 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence, reprenant les dispositions pertinentes de la Loi portant Code de la Marine marchande et des Conventions maritimes internationales sont :

- l'administration des navires ;
- l'administration des gens de mer ;
- la participation à la police de la navigation maritime et fluviale : contrôles à quai ou en mer, dans les fleuves et rivières du respect par les navires et embarcations non pontées de commerce, de pêche, de plaisance et de servitude des obligations administratives et techniques ainsi que des prescriptions en matière de navigation et de circulation maritime et fluviales ; enquêtes maritimes en cas d'évènements de mer ou de délits relevant du Code de la Marine marchande ; navigabilité des fleuves et rivières ;
- la participation à la police de la pollution marine : prévention contre la pollution du milieu marin du fait des rejets par les navires d'hydrocarbures et de substances nocives, des rejets dus aux opérations d'exploration ou

- d'exploitation du fond de la mer ou de son sous-sol, immersions de déchets toxiques, incinérations et rejets d'origine tellurique ;
- la participation à la police du domaine public maritime : avis technique préalable lors de l'instruction des dossiers de concession du domaine public maritime ; participation à la surveillance des occupations du domaine public maritime ; constats administratifs des anomalies constatées relatives aux installations non déclarées, appontements privatifs, occupations abusives par les complexes touristiques, soit par défaut de concession, soit par non-respect des clauses ; constats des obstacles temporaires mis en place par des utilisateurs ; suivi des suites réservées aux mesures prises en matière d'enlèvements ou de démolitions ;
  - la surveillance de la circulation des navires et embarcations non pontées en mer et dans les voies navigables : contrôles des entrées et sorties des pétroliers et autres transporteurs de produits dangereux dans les eaux sous juridiction sénégalaise ; gestion des incidents et accidents survenus impliquant des pétroliers et transporteurs de produits dangereux ;
  - le développement des ports dits secondaires ;
  - la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation des dispositifs de sécurité et sûreté maritimes et portuaires ;
  - la constatation des infractions relatives aux actes illicites commis contre la sécurité et la sûreté de la navigation maritimes et portuaires ;
  - l'élaboration et le contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaires ;
  - la recherche, la constatation et l'instruction des infractions en matière de polices de la navigation maritime, de la pollution marine, du domaine public maritime, de la circulation en mer, d'administration des gens de mer et des navires.

## **IDENTIFICACIÓN DE LA ASISTENCIA TÉCNICA REQUERIDA**

Le processus de mise à niveau des ports secondaires en cours de 2019 à 2022, induit, en raison du développement pétro-gazier, une nécessaire prise en charge des questions de réception, de stockage, de distribution des produits issus. Pour ce faire, les ports devront envisager l'implantation, en leur sein, d'installations spéciales à même d'accueillir des activités de logistique pétrolière et gazière (réception, stockage de produits, opérations de préparation et d'expédition, etc.).

## **CONTENIDO ESPECÍFICO DEL ESTUDIO O DE LA ASISTENCIA TÉCNICA A REALIZAR**

L'étude aura pour objectif :

- Faire un état des lieux de la problématique (analyse de l'existant).
- Faire l'analyse de la situation de référence et des moyens nécessaires pour atteindre celle projetée relative à l'accueil, au stockage et à la distribution des produits pétroliers et gaziers dans le respect des normes environnementales, de sécurité et de sûreté maritimes et portuaires ; l'analyse des risques industriels, liés à l'écosystème, risques.

- Etablir une cartographie des acteurs, tant publics que privés qui peuvent être impliqués dans le processus et leurs éventuels besoins en renforcement institutionnel pour mieux jouer leur rôle dans ce contexte.
- Identifier les projets et programmes passés, en cours ou programmés dans le domaine susvisés, y compris l'expérience des autres intervenants et acteurs.
- L'identification des prérequis nécessaires au développement et à la gestion des installations de réception, de stockage et de distribution.
- Proposer des solutions aux contraintes identifiées au niveau institutionnel, légal, en termes de planification, d'aménagement, au niveau infrastructurel ainsi que les modalités de mise en œuvre.
- Elaborer un plan d'actions adapté pour atteindre les objectifs visés selon les principes de durabilité et de résilience sur la base du résultat du diagnostic et inclure dans le plan d'action des propositions de mesures pour attirer le secteur privé.

#### Résultats :

- L'analyse du positionnement stratégique des ports secondaires évalués sur la base des données du développement pétro-gazier est faite.
- L'état des lieux est dressé.
- Les objectifs à atteindre et la stratégie d'intervention pour y parvenir, sont élaborés sur la base des conclusions de l'état des lieux et de l'analyse macroéconomique susmentionné.
- Le plan d'action est disponible.

#### **DISPONIBILIDAD DE FINANCIACIÓN PARA LA POSTERIOR EJECUCIÓN DE LAS ACTUACIONES CONTEMPLADAS EN EL ESTUDIO DE VIABILIDAD.**

Les entreprises canariennes pourront postuler pour la réalisation des projets issus de l'étude.

#### **OPORTUNIDADES POTENCIALES PARA LAS EMPRESAS CANARIAS**

Mise en œuvre du plan d'action.